

Reportage – Nature

À la campagne, où sont passés les chemins d'antan ?



[Baptiste Langlois \(Reporterre\)](#)

22 avril 2022 à 09h51, Mis à jour le 25 avril 2022 à 14h12

Durée de lecture : 8 minutes

Érodés, labourés, annexés par des riverains... Une bonne partie des chemins ruraux ont disparu des campagnes. Des associations tentent de les récupérer, parce qu'ils sont précieux pour la biodiversité et qu'on aime s'y balader.

Noroy-sur-Ourcq (Aisne), reportage
Le vent souffle sur les plaines de l'Aisne.
Antoine Callens, habitué des chemins

rocailloux, tient ferme le volant de sa voiture.
Après 150 mètres, la voie est trop
défoncée. Le chargé de mission de
l'association Chemins du Nord Pas-de-

Calais-Picardie se gare, attrape sa tablette et poursuit la descente à pied, derrière Dragomir Kiprijanovski. Ce dernier, maire de Noroy-sur-Ourcq, le guide sur l'un des chemins ruraux de sa commune, située à une centaine de kilomètres au nord-est de Paris. Le ciel gris est menaçant, mais la vue est dégagée sur les étendues planes du département, sur les parcelles labourées entrecoupées de corridors arborés. Le chemin a été vilainement érodé par de fortes pluies l'an dernier. L'élu estime qu'il faudra environ 56 000 euros pour le remettre en état. Il a monté le dossier – la catastrophe naturelle a été reconnue – et attend validation avant d'engager les travaux. Le nez sur sa tablette, une carte du cadastre ouverte, Antoine Callens mesure avec ses pas la largeur du chemin entouré de parcelles cultivées. Il tique : « // commence à se rétrécir. Ce n'est pas normal. »



Antoine Callens, de l'association Chemins du Nord Pas-de-Calais-Picardie, et Dragomir Kiprijanovski, maire de Noroy-sur-Ourcq. © Baptiste Langlois / Reporterre

À l'image des haies, qui ont progressivement disparu des campagnes depuis les années 1950, les chemins ruraux connaissent pareil effacement des paysages. Autrefois, ce réseau, rarement goudronné, servait de connexion entre les fermes, les hameaux, les lieux-dits et les communes. Il est tombé en désuétude, sauf auprès des agriculteurs, avant de retrouver au fil du temps un intérêt aux yeux des

promeneurs, randonneurs ou sportifs. Mais ces décennies de peu d'égards ont accéléré sa disparition. Dans un rapport rendu en 2014, le sénateur Yves Détraigne (Union centriste) regrettait « *qu'aucune donnée quantitative précise ne semble disponible* », et estimait toutefois à « *quelque 250 000 kilomètres* » la disparition des chemins ruraux – sur un million de kilomètres. Il n'était pas le seul à s'en préoccuper : des associations d'usagers ont vu le jour afin de les récupérer. Chemins du Nord Pas-de-Calais-Picardie a été l'une des premières.

Érosion naturelle, labour, ensemencement, annexion par des riverains...

La tâche n'est pas aisée. La disparition d'un chemin rural peut avoir diverses origines : un défaut d'entretien, l'érosion naturelle, le labour, l'ensemencement ou l'annexion par des riverains ayant eu envie d'agrandir leur parcelle à peu de frais. « *Et un voleur ne rend pas facilement ce qu'il a volé* », dit Jacky Boucaret, membre de l'association Vie et paysages et animateur du collectif Chemins en danger. Les agriculteurs sont souvent pointés du doigt pour ces captations de passages entre deux champs. Parfois, « *les exploitants reçoivent des subventions de la politique agricole commune (PAC) sur des chemins qu'ils ont labourés* », s'insurge le retraité de 77 ans, qui bataille depuis une quinzaine d'années sur le sujet.



La disparition d'un chemin rural peut avoir diverses origines, dont l'annexion par des riverains, comme ici avec du fil barbelé. © Baptiste Langlois / Reporterre

Dans d'autres cas, il s'agit de propriétaires ne voulant pas de passants près de chez eux. Surtout s'ils possèdent des domaines de chasse. « Quand il y a des chemins, il y a des promeneurs ou, s'il y a une rivière, des pêcheurs. Et ça fait fuir le gibier », note Dragomir Kiprijanovski. « Il y a différents moyens de rendre un chemin impraticable », assure ce retraité de 62 ans. Il se rappelle ces « deux membres de la même famille ayant leur terrain de chaque côté d'un chemin. Pour se l'arroger, ils ont fait tomber des arbres ». Sur un ancien terrain de tir à l'arc, le tracé du chemin n'apparaît même plus. Et le détenteur de parcelle adjacente, pour la louer à un éleveur, a même posé des barbelés. « 210 mètres sont perdus. En récupérant ce sentier, on pourrait revenir sur le grand chemin érodé », constate Antoine Callens, carte du cadastre ouverte, aidé de son GPS. « J'ai déjà récupéré l'autre partie », répond l'édile, montrant le chemin derrière. « On commence doucement. On n'est pas pressé. »

Un circuit autour du village pour le tourisme et pour la biodiversité

Élu à Noroy-sur-Ourcq (150 habitants) en 2020, Dragomir Kiprijanovski trouvait « dommage que les habitants se promènent avec des poussettes sur la route principale alors qu'il y a plein de chemins. Le Covid-19 a amplifié les choses. Avant, c'était plateau télé. Avec le confinement, ils sont davantage sortis, je les voyais poster des photos sur Facebook », raconte-t-il. Le maire a fait recenser les chemins de sa commune, tous états confondus, par l'association Chemins du Nord Pas-de-Calais-Picardie. Il y a près de 10 kilomètres. À terme, avec le développement du tourisme rural, il aimerait créer un circuit autour du village. Car sauvegarder ces chemins revêt aussi un intérêt pour la biodiversité. « Les bandes enherbées sont des auxiliaires de culture. Les arbres ou les haies font office de brise-vent, luttent contre l'érosion des sols, participent à la retenue des eaux de ruissellement. Ils permettent aussi d'accueillir de nombreux animaux : des faisans, des chevreuils, des passereaux, des insectes », détaille le chargé de mission. « Ils sont un élément de rupture dans le paysage », confirme Stéphane Le Gros, responsable des services techniques de la Fédération des chasseurs de l'Aisne. « Au début des années 2000, une étude a été menée : 80 % des nids de perdrix sont situés à moins de 30 mètres d'un chemin. C'est une voie de déplacement pour les humains, mais aussi pour la faune », poursuit-il.

Dans les toutes petites communes, l'attachement à ces chemins est important

Chemins du Nord Pas-de-Calais-Picardie, où randonneurs et chasseurs sont représentés à parts égales au conseil d'administration, assure l'inventaire des chemins ruraux d'une centaine de communes par an dans les Hauts-de-

France. « 30 % ont disparu ou ont été réduits, généralement par l'usage agricole », évalue Antoine Callens.



Une portion de chemin rural récupéré par le maire de Noroy-sur-Ourcq après avoir fait enlever des barbelés qui en empêchaient l'accès.

© Baptiste Langlois / Reporterre

L'association coordonne également les actions de reconquête ou d'entretien de ces sentiers, tente de sensibiliser le public et les élus. Le travail de communication commence à payer. « De plus en plus de communes sont intéressées. Dans les toutes petites, l'attachement à ces chemins est important. L'envie de les rouvrir est fort », ajoute le chargé de mission. Paradoxalement, c'est aussi dans ces territoires très ruraux qu'« il y a le plus de poches de résistance », dit-il. Longtemps, dans l'Aisne comme ailleurs, les agriculteurs siégeaient en nombre au conseil municipal ou le dirigeaient. Les arrangements pour récupérer un bout de chemin étaient courants. « Il y a comme la sensation de perte d'un pouvoir », estime Dragomir Kiprijanovski.

Des échanges de parcelles

Le statut particulier de ces chemins ruraux complique le travail de récupération. La loi de 1881 les reconnaissait comme des voies

communales publiques affectées à l'usage des citoyens. Une ordonnance de 1959 les a fait passer dans le domaine privé de la commune, qui n'en a donc pas l'obligation d'entretien. La municipalité peut aussi, dans des cas bien précis, vendre un chemin. Surtout, cette loi du siècle dernier laisse la porte ouverte à la « *prescription acquisitive* » [1]. Si un riverain possède, aux yeux de tous, un chemin sans interruption pendant trente ans, on considère qu'il lui est acquis. En cas de contestation, l'affaire est jugée au tribunal administratif. Plusieurs procédures sont en cours. « C'est un combat juridique compliqué », reconnaît le randonneur Jacky Boucaret.



Antoine Callens indique, selon les données du cadastre, la direction d'une portion de chemin qui a été labourée par un agriculteur. © Baptiste Langlois / Reporterre

C'est pourquoi, lui qui « *bagarre depuis 2014 pour porter ces avancées* », a accueilli avec plaisir, mais sans satisfaction totale, les nouvelles dispositions adoptées en février par la loi 3DS. Elle donne la possibilité au conseil municipal, par délibération, de décider le recensement des chemins ruraux de son territoire. Ce qui suspend temporairement le délai de prescription acquisitive. La loi permet aussi un échange de parcelles. « *Par exemple pour qu'il y ait un chemin de contournement d'un champ, pour que les randonneurs puissent passer et que l'agriculteur ne perde pas son foncier* », explique Jacky

Boucaret. « *L'échange respecte, pour le chemin créé, la largeur et la qualité environnementale, notamment au regard de la biodiversité, du chemin remplacé* », dit la loi. Ces caractéristiques sont, selon certains, difficiles à établir. Qu'importe, « *c'est du gagnant – gagnant* », assure le retraité.

Au sein de son association, il reconnaît que tout le monde n'est pas de son avis sur ce point. Stéphane Le Gros, de la Fédération

départementale de chasse, convient que « *la loi n'a pas forcément donné tout ce qu'on a espéré* ». Mais sait que le dossier peut s'avérer « *conflictuel* ». Jacky Boucaret, lui, ne désespère pas d'amendements « *plus ambitieux* » pour la protection des chemins qu'il aime arpenter.

Après cet article

Enquête – Nature

Réparer la nature : comment passer à la vitesse supérieure ?



Notes

[1] Aussi appelée trentenaire, ou usucapion.